



Son bulletin...

«... Mission accomplie...»... Derniers mots de Robert qu'enregistra mon répondeur. «La Lettre de la rentrée» 2005 est «bouclée», il me passe, «comme d'habitude», le relais pour sa réalisation technique.

Le mercredi précédant son «départ», il trouve encore la force et la volonté de m'appeler chez l'imprimeur, «comme d'habitude»... La voix est lasse mais, «comme d'habitude», la question fuse : «Tu seras dans les temps pour la livraison ?».

Puis, rassuré et à bout de forces, il m'envoie, «comme d'habitude» : «Salut, vieux frère, à bientôt...».

Près de six ans de collaboration avec Robert, en Commission communication, en Comité de rédaction et de lecture et, enfin, pour la réalisation technique du bulletin et autres imprimés pour notre Association (carte d'adhésion et menu du banquet jusqu'en 2004). Le chagrin et la peine sont, dans l'instant, le lourd tribut à supporter. Mais, le courage, l'abnégation et la détermination dont Robert fit preuve pour mener son combat sur tous les fronts forcent le respect et le recueillement. C'est sans doute cela la véritable amitié. Robert s'en est allé, discrètement, furtivement... Durant ses mois de lutte douloureuse pour sa vie, pas une plainte, pas une allusion à son état physique. «Ça va doucement, j'tiens l'coup!». En Avril, accompagné de Jean Maléco, il se déplace, chez moi, à Nogent-sur-Seine, Aube, pour inaugurer l'exposition «Louise Michel et les femmes dans la Commune de Paris». Quelques semaines plus tard, c'est au Musée de Montmartre qu'il honore, dans une vi-



brante allocution, la mémoire d'André Gill. Ce fût sa dernière «apparition publique». Robert c'est tout à la fois le courage, la dignité et l'oubli de soi. Au travers de «son bulletin», honorons sa mémoire et continuons l'œuvre entreprise. Sachons en être dignes. La tâche sera rude mais le sillon est tracé droit. C'est sans aucun doute, ce qu'il aurait voulu, mais que, par pudeur, il n'a jamais exprimé lorsqu'il sut que son destin... Aussi, gardons

le souvenir de l'homme de conviction et de combat, de l'Ami chaleureux à l'humour souvent caustique mais jamais irrespectueux, de l'organisateur, du fédérateur à la plume alerte, de Philémon*, du Communiste... Louise et tous les autres «de la canaille de soixante-et-onze» l'ont sûrement accueilli à bras ouverts, là-bas,

plus loin... Mais nous, nous sommes depuis le 23 août 2005, un peu plus seuls...

Il va nous falloir prendre «l'habitude» de travailler sans Robert, de ne plus entendre «comme d'habitude» : «J pense déjà à la couverture du prochain bulletin...», alors que le précédent est encore sous presse... Mais, si comme moi, vous croyez aux forces de l'Esprit, Robert ne vous quittera pas...

De Juillet 2004 à Août 2005, Pierre Ysmal Raoul Dubois, Robert Goupil, René Besse et d'autres Amis nous ont quittés. A l'instar de Victor Hugo, nous pourrions, à notre façon, réécrire «L'année terrible»...

Jean-Marc Lefébure

* Dans ce bulletin la dernière humeur de Philémon...



Bonne humeur, mais aussi fermeté...



Parmi ton apport à l'Association des Amis de la Commune de Paris, nous retiendrons particulièrement ton «œuvre» concernant l'élaboration, la réalisation du bulletin. Celui-ci est devenu attractif, formateur, pédagogique. Avec sa présentation originale et attractive, le bulletin est vraiment devenu la vitrine de l'Association.

Pour ce faire, tu as fait un large appel aux contributeurs anciens et nouveaux, tu as découvert des talents que tu as immédiatement utilisés. Tu as réuni autour de toi une équipe «soudée» où chacun a sa place et peut toujours proposer démocratiquement dans un domaine qui n'est pas nécessairement le sien.

A partir d'une préparation de réunion de travail du Comité, préparation que tu élaborais avec soin, méthodes et rigueur ; tu menais rondement le débat, ce qui permettait de faire le tour des problèmes dans un temps programmé et limité ne laissant pas de place aux bavardages inutiles et stériles comme on les rencontre encore trop souvent. Puis la réunion se terminait avec un rapport précis rédigé et diffusé par notre secrétaire et bien sûr par un sympathique apéritif ou déjeuner.

Tu as lancé l'idée et la réalisation de communications supplémentaires sous la forme d'un bulletin exceptionnel comme celui du cent-trentième anniversaire

(numéro 14), de la «Lettre de la Rentrée» que nos adhérents reçoivent maintenant tous les ans en Septembre. Tu as su assurer et entretenir l'excellence de nos rapports avec les imprimeurs successifs, ce qui a permis d'augmenter le nombre de pages et de tirages du bulletin, sans entamer d'un centime nos finances combien précaires. Tu savais, dans la bonne humeur mais avec fermeté, relancer les «plumes» en retard, sans jamais lasser.

Certes, ce résultat est dû tout à la fois à ton action personnelle, comme responsable aux qualités multiples, humour qui s'exprimait dans le billet signé «Philémon», amicale rigueur, ouverture d'esprit, et à l'équipe que tu as su constituer et animer tout au long de ces années de collaboration.

Grâce à toi Robert, et ce malgré le combat que tu menas sans défaillir contre la maladie qui t'a terrassé, le cap a été maintenu et rien n'effacera les idéaux de la Commune de Paris que tu affirmais avec conviction. Nous te sommes tous redevables...

Pour te rendre hommage dans la fidélité, Robert nous mettrons tout en œuvre, pour aller encore plus loin, dans l'indépendance. Pour nous, la lutte continue.

Le Comité de rédaction



«Révocable ? Vous avez dit révocable ?»

La disparition de Robert Goupil bouleverse tous les membres de notre Association. Depuis son adhésion aux Amis de la Commune, Robert a beaucoup contribué à son rayonnement. Il y tenait une place majeure. Elu le 19 février 1996 au Conseil d'Administration, Philémon signe son premier article dans le bulletin de Juin 1998 : «Révocable ? Vous avez dit révocable !», fustigeant les scandales de la Mairie de Paris de l'époque. Dès lors il s'investit dans la conception et la réalisation de notre Bulletin qui, sous son impulsion s'est fortement enrichi, tant au fond qu'à la forme. Son dévoue-

ment, son charisme, son sens de l'organisation le font élire Co-Président le 23 février 2002.

En dépit de sa maladie, il inspire et organise, au Musée de Montmartre, le 14 mai 2005, un hommage au caricaturiste André Gill. Son allocution, comme d'habitude pleine de verve, soulève l'enthousiasme.

Le 18 mars 2006, jour anniversaire de la Commune qu'il aimait tant, nous évoquerons son action qui marquera durablement notre Association.

Les Amis de la Commune de Paris

La page blanche

Il est bien difficile de mettre ses idées en ordre devant une page blanche quand l'émotion vous submerge. On n'arrive pas à imaginer que jamais plus Robert ne sera là pour nous accueillir à la «boutique», avec son rire sonore et son accolade chaleureuse.

Sa bonne humeur était contagieuse et toute l'équipe se sentait à l'aise avec lui pour faire naître régulièrement le Bulletin, ce bijou, reflet de notre Histoire de France, que chaque adhérente, chaque adhérent reçoit dans sa boîte aux lettres.

Robert était un syndicaliste. La cause était juste : il se battait jusqu'au bout, aucun obstacle ne le rebutait. Parce qu'il aimait la vie. Il aimait les gens et les respectait.

Il recevait vos lettres. Quel que soit le sujet, quel que soit le propos, reproches, critiques ou compliments (compliments c'est mieux !), il répondait, lui. L'adhérente, l'adhérent à l'Association de la Commune, c'est une Amie, c'est un Ami.

Et aussi, quel organisateur ! Parce qu'il y a un temps pour tout. On échange de bonnes blagues, mais la sortie du Bulletin, c'est sérieux. Chacun s'applique pour que le dernier numéro soit encore plus riche.

Il a apporté le meilleur de lui-même à l'Association. Combien de fois a-t-il dit, en se poussant du coude



avec Raoul ou Claude, Marcel ou Bernard, quand parfois les aléas de la politique française nous décourageaient : «Heureusement que nous avons la Commune !». Désormais, il n'y aura plus la «patte» de Robert, poétique ou humoristique, c'était selon...

Vous lirez dans ce numéro vingt-six, son dernier article, sa dernière humeur...

Jacqueline Hog

Souvenir d'un Automne 1999...

Souvenir d'un Automne 1999, je pousse pour la première fois la porte du siège de l'Association des Amis de la Commune de Paris. J'ai en main une convocation pour la Commission Communication signée «Robert Goupil». Je suis arrivé très en avance. C'est un homme au sourire franc et à la verve haute qui me reçoit. Il me donne tout de suite l'impression d'être des leurs depuis longtemps. Le dialogue s'engage dans une confiance totale, cet homme sait mettre en valeur son interlocuteur. Robert, toutes les dernières années de

travail, je ne les oublierai pas, même si dans les derniers moments j'ai été moins disponible pour la vie de l'Association (à cause d'événements professionnels intenses...). Robert, il y a longtemps que tu m'avais demandé d'écrire pour le bulletin. C'est avec un retard certain que je le fais... Je suis un bien piètre militant de l'Association. Robert, tu laisses un bien grand vide...

Pascal Bonnefemme



Robert, notre frère...

Robert Goupil a donné dix ans de sa vie à notre Association, contribuant ainsi très fortement à son essor. Membre du Conseil d'administration depuis 1996, il animait depuis 1998 notre Bulletin. Admirant son esprit créateur et ses grandes qualités humaines, nous l'avons élu, le 23 février 2002, Co-Président de

notre Association. Il y a joué un rôle capital ; je ne citerai qu'un exemple : l'hommage rendu à André Gill. Robert, notre frère, tu nous manques énormément.

Claude Willard

Le mot d'un copain fraiseur de chez Renault...

«(...) La dernière «Lettre de la rentrée» des Amis de la Commune m'apprend la disparition de Robert Goupil ! L'image qui me reste vu de lui, c'est le 13 mai 1968 devant la Préfecture de Police... Sa voix tonitruante...

On aurait encore besoin de gens comme lui et de... 13 mai 1968 !»

Gilbert



Les membres du Comité de Rédaction rendront un hommage solennel à leur Ami Robert Goupil le Samedi 19 novembre 2005 à 10 heures 30 au Mur des Fédérés. Chacun d'entre eux déposera un œillet rouge à la mémoire de Philémon. Il n'y aura pas de prise de parole. Une minute de silence sera respectée. Tous les Amis désirant partager ces quelques instants d'émotion et de souvenir nous rejoindront devant le Mur.

«Je regrette son chaleureux accueil et notre amitié...»

Depuis ma première visite à l'Association début 2003, pour vous présenter un projet de fresque dédiée à la Commune de Paris, située sur un mur pignon de la Porte Montmartre à Saint-Ouen, j'ai toujours eu affaire à Robert Goupil, et j'ai eu maintes fois l'occasion de le rencontrer par la suite, au fil des événements de l'Association ; chaque fois il a manifesté son amitié sans réserve.

A l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de la mort d'André Gill, il s'est adressé à moi, fin 2004, pour participer au groupe de travail de préparation, et j'en ai été flatté ; nous devons nous rencontrer dans mon atelier, car il désirait connaître mon travail. mais j'ai laissé passer cet événement auquel j'aurais aimé pourtant participer, pour beaucoup de raisons, en par-

ticulier mon admiration pour André Gill, l'ami de la Commune de Paris, l'ami de Jules Vallès, celui qui a participé à l'Album Zutique, au sein du Cercle du même nom. Ce cercle hébergea Rimbaud lors de son passage à Paris, fin 1871, et André Gill, lui-même, peut-être, l'accueillit-il chez lui. Cette occasion (manquée) de revoir Robert Goupil, manquée à cause de mon étourderie, ne se reproduira plus, hélas, et je le regrette d'autant plus profondément, comme je regrette son chaleureux accueil, et notre amitié.

Je tiens à vous manifester, ainsi qu'à ses proches, toute ma tristesse face à la mort de cet Ami.

Selon sa formule, je vous envoie mes salutations citoyennes autant qu'amicales.

Félix Monsonis



La Commune, une république laïque

EDITORIAL

Au moment où est célébré le centenaire de la Loi de Décembre 1905, il n'est pas inutile de rappeler que la Commune de Paris avait, trente-quatre ans auparavant, décrété la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

En 1871, la France vivait sous le régime du Concordat de 1801 conclu entre le Pape et Bonaparte, aggravé par la Loi Falloux du 15 mars 1850 qui imposait l'instruction religieuse dans les écoles. La question de

laïques mettaient en œuvre les mesures pratiques incluant l'Enseignement professionnel et l'égalité entre les sexes.

L'écrasement de la Commune allait annuler ces avancées. Mais le grain était semé. L'œuvre de la Commune ne pouvait être ignorée des législateurs de la IIIe République. Et nous pouvons affirmer que l'école laïque, gratuite et obligatoire, et la Loi de 1905, sont les filles de la Commune de Paris-1871. Comme tout progrès démocratique, la laïcité a été et est encore

l'objet de maintes attaques. Comment ne pas s'inquiéter des propos d'un ministre important appelant de ses vœux le recours aux institutions religieuses pour apporter des réponses aux difficultés de vie dans les quartiers défavorisés ? Comment rester indifférent devant le fait que le Concordat bonapartiste reste en vigueur en Alsace et en Moselle ?

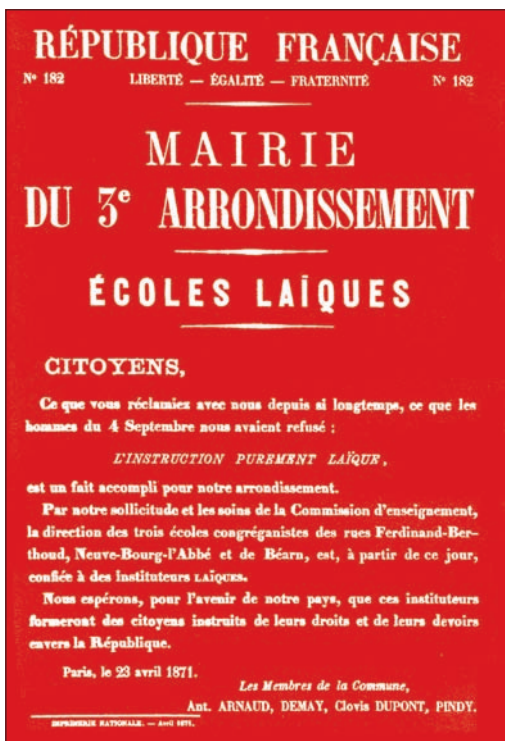
Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le premier décret de la Commune, adopté dès le 2 avril 1871, ait eu pour objet de répondre à cette demande pressante de la population parisienne. Il n'est pas inutile de préciser que le décret en question remettait en cause l'emprise de l'institution religieuse et non la foi qui relève de la liberté individuelle. Ce décret avait été précédé, le 29 mars,

par la mise en place de la Commission de l'Enseignement qui allait créer l'Ecole laïque, gratuite et obligatoire, onze ans avant les lois de Jules Ferry. Sous l'impulsion de cette Commission, et dans l'esprit démocratique et citoyen de la Commune, les municipalités des arrondissements et les organisations popu-

d'inspiration pour les défenseurs de la laïcité.

Yves Lenoir

N.B. Sous le titre «La Commune et la laïcité», notre Association vient de publier une brochure qui relate les origines et les applications immédiates du décret de la Commune du 2 avril 1871. Prix 3 euros (Frais de port : 0,77 euro).



La Commune et la séparation de l'Eglise et de l'Etat...

LA LAÏCISATION DE L'ENSEIGNEMENT

La Convention, quelques mois avant de se séparer, a proclamé l'indépendance des cultes, le 3 Ventôse de l'An III (21 février 1795) : «Nul ne pourra être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi ; la République n'en salarie aucun».

C'était l'amorce de «La séparation des Eglises et de l'Etat». Mais la réaction thermidorienne a disloqué le gouvernement révolutionnaire. La République est encore fragile. Le haut clergé catholique en profite pour se réorganiser. Le 30 mai 1795, les églises sont rendues aux cultes.

Napoléon Bonaparte, Premier Consul, dit au clergé de Milan, quelques jours avant Marengo : «Nulle société ne peut exister sans morale, et il n'y a pas de bonne morale sans religion. Il n'y a donc que la religion qui donne à l'Etat un appui ferme et durable».

Napoléon, en signant avec le Pape le Concordat du 15 juillet 1801, va catholiciser la France et achever de détruire l'œuvre de la Révolution. Pendant un siècle, l'Eglise va pouvoir inculquer au peuple la soumission à la classe dirigeante et le respect de l'ordre établi.

Avec la Restauration, l'alliance du trône et de l'autel est encore renforcée : L'Eglise répand les thèses du Pape Grégoire XVI, dans son encyclique «Mirare Vos» (1832), «qualifiant la liberté de conscience de fausse et absurde, la liberté de la presse de funeste, exécration».

Vers les années 1830, Lamennais, Lacordaire et Montalembert sont à l'origine d'un catholicisme libéral favorable à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais ils ne sont pas de force à lutter contre l'Eglise, obscurantisme qui les condamne.

En 1849, une commission se réunit pour préparer un nouveau statut de l'Enseignement. Thiers se déchaîne contre les instituteurs, ces «anti-curés». «Qu'on ferme les écoles normales, glapit Thiers, que le curé de la paroisse se charge de l'instruction primaire. Aussi bien il apprendra toujours au peuple qu'il a plus besoin de moralité que de savoir», et Thiers nous avoue ses préférences : «J'aime mieux l'instituteur sonneur de

cloches que l'instituteur mathématicien».

Utilisant au maximum les dispositions de la Loi Falloux (Mars 1850), les congrégations s'infiltrèrent dans les différentes branches de l'enseignement. Après le coup d'état du 2 décembre 1851, l'Eglise se rallie rapidement au régime de Louis-Napoléon Bonaparte : L'évêque de Rennes salue en Napoléon III, «de tous les monarques français depuis Saint-Louis, le plus dévoué à l'Eglise et à son œuvre de civilisation et de progrès». L'Empereur augmente généreusement les salaires des ministres du culte car l'Eglise est un des meilleurs soutiens du Régime. Louis Fiaux, qui n'est pas un extrémiste, constate que : «L'Eglise ne s'est point seulement associée à tous les coups de force tentés contre la souveraineté populaire, mais il n'est pas une conquête de l'esprit humain dans l'ordre social, politique, philosophique, scientifique qu'elle n'ait anathémisée et combattue».

Révoltés par les compromissions de l'Eglise avec le Second Empire, les opposants à Badinguet sont des partisans convaincus de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En 1869, lors des élections législatives, Gambetta dans son programme radical dit «de Belleville», inclut dans ses réformes «La séparation de l'Eglise et de l'Etat».

En Octobre 1870, le professeur Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'Enseignement avec Emmanuel Vauchez, secrétaire général du Cercle Parisien de la Ligue, lance une pétition pour la laïcité de l'école qui recueille rapidement 1 267 267 signatures.

A la même époque, plusieurs écoles laïques sont ouvertes dans Paris. Elie Ducoudray, avocat, membre de la Société des Amis de l'Enseignement et Maire du XIV^e arrondissement, prend les premières mesures pour assurer l'enseignement laïc gratuit. Sous la Commune, avec Maria Verdure, il propose un projet d'organisation des crèches. L'administration municipale du 11^e arrondissement ouvre, le lundi 9 novembre 1870, une école laïque de garçons, 49, rue Montorgueil et trois écoles laïques de filles 41, rue Greneta, 22 rue Saint-Sauveur et 23, rue Beauregard. Louis Asseline,



La Commune et la séparation de l'Eglise et de l'Etat... (suite)

journaliste et historien qui a succédé à Elie Ducundray dans le XIV^e arrondissement, émet le vœu que les écoles congréganistes dudit arrondissement soient immédiatement remises entre les mains d'instituteurs et d'institutrices laïcs (29 novembre 1870).

Pour les élections à l'Assemblée nationale, en Février 1871, tous les Comités électoraux républicains, radicaux et socialistes révolutionnaires insèrent dans leurs revendications «La séparation des Eglises et de l'Etat», mot d'ordre populaire que l'on retrouve dans les déclarations des candidats aux élections de la Commune.

Dans leur séance de nuit du 23 mars 1871, les délégués de l'Association internationale des Travailleurs et de la Chambre fédérale des Sociétés ouvrières lancent un appel aux travailleurs pour les élections à la Commune et ils rappellent leurs revendications dont «l'instruction gratuite, laïque et intégrale». On ne doit donc pas s'étonner si un des premiers décrets promulgués par la Commune est celui de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A la séance du 2 avril 1871 de la Commune, le projet est présenté par le citoyen Pyat, au nom

de la Commission exécutive. Le décret est adopté à l'unanimité (J.O. du 3 avril 1871) : «Art. 1. L'Eglise est séparée de l'Etat. Art. 2. Le budget des cultes est supprimé. Art. 3. Les biens dits de mainmorte appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales». Lefrançais, élu à la Commune dans le IV^e arrondissement, répond aux adversaires qui accusent la Commune de spolier les congrégations : «Quant à la reprise des biens de mainmorte, et de tous les biens appartenant

aux corporations religieuses, il suffit de remonter à la source originelle de ces biens pour comprendre que le décret ne faisait que restituer à la Nation ce qui lui appartenait de droit et que détenaient indûment les corporations dépossédées».

Les réactionnaires ne pouvaient admettre un tel décret. Il faut cependant signaler une exception : le pasteur Edmond de Pressensé, bien que profondément hostile à la Commune, reconnaît pourtant le bien-fondé du décret du 2 avril 1871 : «La séparation de l'Eglise et de l'Etat a beau avoir été proclamée par la Commune, elle n'en demeure pas moins le seul moyen efficace

de rétablir la paix dans le monde de la pensée, d'assurer le droit des consciences, d'en finir avec les fictions religieuses, d'arracher de notre sol tout ce qui subsiste de la confusion du spirituel et du temporel (...)».

De la séparation de l'Eglise et de l'Etat découle tout naturellement la laïcisation des écoles. Les délégués de la Société «L'éducation nouvelle» ont remis le 1er avril une requête aux membres de la Commune. Ils demandent que l'instruction religieuse ou dogmatique soit laissée toute entière à l'initiative et à la direction

des familles et qu'elle soit immédiatement et radicalement supprimée pour les deux sexes, dans toutes les écoles, dans tous les établissements dont les frais sont payés par l'impôt (J.O. du 2 avril 1871). Le 8 avril, Rama le délégué à l'instruction communale du XVII^e arrondissement, fait savoir que les instituteurs et institutrices des écoles et salles d'asiles publiques de l'arrondissement sont invités à se conformer aux instructions suivantes : ils emploieront exclusivement la méthode expérimentale ou scientifique, celle qui part



toujours de l'observation des faits, quelle qu'en soit la nature, physique, morale, intellectuelle. L'enseignement de la morale sera à la fois usuel et théorique, dégagé de tout principe religieux ou dogmatique, afin de pouvoir être donné à tous, sans blesser qui que ce soit (J.O. du 13 avril 1871). Le 28 avril, une Commission d'organisation de l'enseignement est instituée par le délégué de la Commune à l'enseignement, Edouard Vaillant. Elle est composée des citoyens André, Da Costa (père), Manier, Rama, Sanglier. Elle a pour objet :

1. D'organiser dans le plus bref délai, l'enseignement primaire et professionnel sur un modèle uniforme dans les divers arrondissements de Paris ; 2. De hâter partout où elle n'est pas encore effectuée la transformation de l'enseignement religieux en enseignement laïc (J.O. du 29 avril 1871).

La municipalité du III^e arrondissement avertit ses administrés congréganistes que leurs trois écoles des rues Ferdinand Berthoud, Neuve Bourg-l'Abbé et de Béarn sont à partir du 23 avril 1871, confiés à des instituteurs laïcs. Au cours du mois d'avril, les frères et les sœurs des écoles chrétiennes du XII^e arrondissement ont abandonné leur poste. Un appel est fait à tous les instituteurs laïcs pour que cet abandon soit comblé afin «d'inaugurer définitivement l'instruction laïque, gratuite et obligatoire». Le 25 avril, Jules Allix, membre de la Commune et faisant fonction de maire du VIII^e arrondissement, s'adresse aux parents, aux amis de l'enseignement, aux enfants pour leur exposer la situation dans l'arrondissement. Après avoir constaté que les écoles congréganistes ont suspendu leur engagement, il jette les bases de l'école nouvelle dont les cours seront pu-

blics afin que les parents et les professeurs puissent y assister à leur gré. La Société «La Commune sociale de Paris», dont il est le fondateur, le secondera de ses lumières et de ses membres. Tous les enfants de trois à douze ans devront être bon gré, mal gré, mis à l'école immédiatement. Les enfants de cinq à sept ans devront avoir assimilé la lecture, l'écriture, le calcul et l'orthographe. Il crée une école normale de gymnastique et veut en créer d'autres pour la musique et le dessin. Jules Allix n'est peut-être pas aussi «toqué» qu'on veut bien le dire quand il avertit «que les institu-

teurs ne pourront sous aucun prétexte faire payer des fournitures aux élèves». Dans le IV^e arrondissement, les écoles sont exclusivement dirigées par des instituteurs et des institutrices laïcs et la municipalité veille scrupuleusement à l'aide de fréquentes inspections, à ce que tout enseignement religieux sans exception en soit complètement banni (J.O. du 12 mai 1871).

Quelques arrondissements ont négligé de procéder à la laïcisation et le 18 mai 1871, sur la proposition de la Délégation à l'Enseignement, la Commune de Paris décide «Dans les 48 heures, un état sera dressé de tous les établissements d'enseignement tenus encore malgré les ordres de la Commune par des congréganistes. Les noms des membres de la Commune, délégués à la municipalité de l'arrondissement où les ordres de la Commune relatifs à l'établissement de l'enseignement exclusif laïc, n'auront pas été exécutés, seront publiés chaque jour dans l'Officiel» (J.O. du 19 mai 1871). La Commune entendait laïciser non seulement l'enseignement mais aussi d'autres services municipaux, tels

**AU COURS
DU MOIS D'AVRIL,
LES FRÈRES ET LES SŒURS
DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
DU XII^E ARRONDISSEMENT
ONT ABANDONNÉ
LEUR POSTE.**



La Commune et la séparation de l'Eglise et de l'Etat... (suite)

que l'Assistance publique et les bureaux de bienfaisance. Camille Treillard, ancien proscrit de Décembre 1851, a été un bon gestionnaire de cette importante administration. Evidemment, il ne put, du jour au lendemain, remplacer les infirmières religieuses par des infirmières laïques, mais il prit des mesures pour humaniser les hôpitaux et assurer leur salubrité. Il réorganisa les bureaux de bienfaisance en leur donnant une direction exclusivement laïque.

La politique religieuse des Communards a été parfois critiquée en raison de quelques excès d'un anticléricalisme grossier, mais nous ne devons pas oublier que les auteurs du décret du 2 avril 1871 furent les hardis précurseurs des Républicains qui votèrent la Loi du 7 juillet 1904 supprimant l'enseignement congréganiste et la Loi du 9 décembre 1905 instaurant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Marcel Cerf

Laïcité 2005



Selon les définitions convergentes des textes de loi, des dictionnaires contemporains et de Monsieur Ernest Renan (1823-1892), la Laïcité se définit comme une situation de neutralité de la société civile à l'égard des religions. Le laïcisme qui en découle est une doctrine donnant aux institutions et aux administrations des états laïcs leur caractère non religieux ou areligieux - si vous digérez le néologisme -, donc officialisant leur indépendance de pensée et d'organisation. D'où, en France, une laïcisation qui assure la liberté de conscience aux citoyens garantissant le libre exercice des cultes mais séparant nettement l'esprit confessionnel de l'enseignement officiel.

Ainsi, la laïcité «à la française» précise comment les Eglises et autres porteurs de mystères d'outre-terre n'ont aucun pouvoir politique et pourquoi l'Etat, de son côté, ne prétend à aucun pouvoir religieux. Voilà qui est clair. Et ça n'est pas le moindre mérite des pères fondateurs de la République que d'avoir formalisé la chose lors de la

Révolution de 1789. Le danger venait, déjà à cette époque, des croyances à un mysticisme incorporé et de leurs zéloteurs..., idéologues du pouvoir royal héréditaire..., naïfs ensoutanés..., vendeurs de jours d'indulgence payables en ce monde et livrables dans l'autre..., pieux à calinotades..., machiavéliques sermonnaires..., prometteurs de bonheur «post-mortem» et autres responsables d'épanchements de synovie dus à la fréquence des agenouillements.



Cependant, il en vient toujours de nouveaux, même si certains de ces dogmatiques ont troqué la soutane de la tradition pour de plus discrets costumes gris. En fait, hormis l'apparence, les «curetons» en veston n'ont guère changé. Certes, ils ont mis un peu d'eau dans leur vin de messe et, nonobstant les nostalgiques de Monseigneur Lefèvre, certains sont devenus partisans de la démocratie. Mais, leur hiérarchie avance à la sou-

pe comme sous la Monarchie, la main droite pour bénir et l'autre tendue vers le grisbi. Sur ce plan, leur lobbying semble aussi efficace que le défilé des



syndiqués de la S.N.C.F. quand ils vont de la République à la Nation. En effet, les curés d'Alsace et de Moselle sont toujours payés par l'Etat français. Et, pour ne pas parler uniquement de nos traditions occidentales, les mosquées se construisent aujourd'hui comme les églises chrétiennes, avec la complicité des municipalités et des Conseils généraux des deux bords. En effet, avides de réélection, François H., Nicolas S. et les autres ratissent de plus en plus large. Mais il y a plus étonnant encore. L'Etat est le propriétaire de très nombreuses cathédrales et églises utilisées contractuellement par le clergé catholique. Cependant, ces prestigieuses propriétés de style roman, gothique ou flamboyant représentent un coût d'entretien exorbitant pour les citoyens français qui ne sont pas tous des fous de la messe.

En ce début de XXI^e siècle, les évêchés semblent parfaitement satisfaits de la situation mais, détail amusant, certains regrettent de ne pouvoir ajouter leurs nouveaux endroits de prière à ceux qui sont entretenus par la République depuis 1905. Utilisant ces lieux restés à leur disposition, ils pensent sans doute que l'hospitalité leur est due «*gratis pro deo*» et «*ad vitam æternam*». Or l'ambition des ensoutanés de l'Islam est évidemment d'en faire autant. En effet, pourquoi l'imam n'aurait pas, lui aussi, sa tribune «*gratis pro Allah*» pendant la nuit des temps* ?

Ainsi, sans rentrer dans les méandres et les «non dits» du financement de l'enseignement privé, cette autre boîte à malices qui mérite une analyse spécifique, on peut dire que la frontière limitant les pouvoirs du tem-

porel et du spirituel était précise et volontariste à l'origine de notre République, qu'elle est devenue floue au fil de petits arrangements démagogiques avant de devenir aujourd'hui poreuse. Voire porteuse d'éventuels conflits dont celui des «*écôlières porteuses de voile*» est un exemple.

Parallèlement, de nos jours, l'utopie politique donne rarement l'envie de se lever aux aurores pour aller voter, le travail n'apporte pas facilement l'aisance et la joie de vivre aux citoyens et nous battons ainsi des records d'abstention lors des élections. En revanche, durant ce temps perturbant, la «*Française des Jeux*» et le «*Pari Mutuel Urbain*» battent des records de chiffre d'affaires. Nous n'en sommes plus à «*Panem et Circenses*» qui marqua la fin de l'Empire romain, mais nous avançons insoucieusement vers «*Loto et R.M.I.*».

Les députés et sénateurs, traditionnels initiateurs ou accompagnateurs des lois de la République, feraient bien de s'interroger sur cette question, gênante à plus d'un titre : «*Est-ce que notre Laïcité va s'échouer, telle une vieille barcasse, sur les rives des lobbys religieux dans l'indifférence de citoyens qui consacrent annuellement des milliards d'euros à deux nouvelles croyances : le Tirage et le Grattage ?*» Question subsidiaire : «*Faudra-t-il faire entretenir par l'Etat ces nouveaux lieux de culte que sont les bistrot-tabac ?*».

Claude Chanaud

** Je trouverais à la fois pittoresque et justifié qu'un hommage soit rendu au Culte Protestant et au Dalai Lama qui ne quémangent pas de budget auprès de l'Etat français.*



**Les Amis de la Commune de Paris-1871 - Le Centre Henri Aigueperse (UNSA-Education)
L'Institut de recherche de la FSU - L'Institut CGT d'Histoire Sociale**
Vous invitent à un débat sur le thème :

MOUVEMENT OUVRIER ET LAÏCITÉ

LE MARDI 15 NOVEMBRE 2005 DE 17 À 20 HEURES
Bourse du Travail, 67, rue de Turbigo, 75003 Paris
Métro : Arts et Métiers ou Temple

Le meuble du forçat



Il y a chez nous un meuble en bois précieux, d'une facture extrêmement raffinée, qui ferait saliver plus d'un antiquaire, malgré les cicatrices que lui ont laissées plusieurs déménagements et trois générations d'enfants nombreux et turbulents. En terme d'ébénisterie ce meuble réalisé vers 1880 par un maître artisan du faubourg Saint-Antoine se nomme un «chiffonnier». Mais, dans la famille, on l'a toujours appelé le «Meuble du Forçat». J'ai entendu plus d'une fois ma grand-mère maternelle, puis ma mère, raconter son histoire et, à la fin du récit, elles avaient inévitablement les larmes aux yeux. Il m'a fallu atteindre l'âge adulte, et parfaire mes connaissances sur la Commune, pour comprendre et partager leur émotion. Car c'est effectivement une belle histoire : celle d'un jeune médecin de la marine, promis à une très brillante carrière puisque, à moins de 40 ans, il arborait déjà sur sa manche les quatre galons de médecin principal. Natif de Toulon et amoureux de la mer, il rêvait de naviguer et ne craignait pas les expéditions en terres lointaines. Aussi accepta-t-il volontiers, en 1878, d'être affecté en Nouvelle-Calédonie, comme médecin du bagne de l'île de Nou.

(...). Ce médecin, qui était un homme compatissant, doublé d'un humaniste, fut absolument horrifié par les traitements infligés aux bagnards, et profondément scandalisé de voir livrés à la violence d'assassins récidivistes et de brutes irrécupérables des hommes dont le seul crime était d'avoir participé à la Commune. Il sympathisa avec plusieurs d'entre eux, dont Louis Lucipia, et les soigna de son mieux, avec les moyens du bord. Il s'indigna - en vain - de la nourriture infecte que

l'on servait à ses patients et explosa littéralement quand il s'aperçut que les «riz-pain-sel» locaux détournaient impudemment à leur profit une partie des fonds destinés à cet usage... Il prit donc la plume et rédigea un rapport circonstancié dans lequel il accusait en toutes lettres l'Administration maritime de passer des marchés «véreux»...

Ce n'était pas des choses à dire, et encore moins à écrire. On estima en hauts-lieux que ce médecin, que l'on savait libre-penseur, avait décidément le sang trop rouge et le cœur trop à gauche. Si brillant fut-il, il n'avait pas sa place dans la «Royale» et on brisa net sa carrière en l'affectant définitivement à Toulon et en le cantonnant pendant 15 ans dans le même grade.

Mais le médecin, qui n'était pas carriériste, garda la tête haute et ne regretta jamais d'avoir proclamé la vérité. Il quitta la Nouvelle-Calédonie riche (...) des regrets sincères qu'il laissait derrière lui, matérialisés par un magnifique «chiffonnier», cadeau-surprise offert, au nom de tous ses camarades Communards, par un talentueux ébéniste du faubourg Saint-Antoine.

De retour à Toulon, convaincu qu'on le laisserait végéter jusqu'à sa retraite à l'hôpital Sainte-Anne, il profita de sa disgrâce pour perfectionner ses connaissances en chirurgie. (...)

L'histoire pourrait s'arrêter là, mais elle a une suite. En 1893, la flotte russe vint faire escale à Toulon et la ville de Paris délégua pour la circonstance quelques conseillers municipaux, au nombre desquels se trouvait Lucipia. Parmi la foule des officiers, ce dernier eut la surprise de reconnaître le médecin qui l'avait soigné à l'île de Nou. Passées les premières congratulations,



Lucipia regarda la manche d'uniforme et poussa une exclamation incrédule : «Quoi ? Toujours quatre galons ?». «Oui, répondit le médecin, et c'est un peu à cause de vous !». Il lui raconta l'histoire du rapport. Lucipia, de retour à Paris, s'empressa d'en informer Henri Rochefort, qui fit rapidement paraître dans «L'Intransigeant» quelques lignes vengeresses, et au tableau d'avancement suivant, le médecin était gratifié d'un tardif cinquième galon.

Il en fut très reconnaissant à Lucipia et à Rochefort, mais pas du tout à la Marine, qu'il quitta peu après pour ouvrir sa propre clinique. Il devint par la suite un

chirurgien réputé, encore connu dans le monde médical pour avoir tenté avec succès, le 1^{er} janvier 1900, la première suture du cœur. Ce médecin s'appelait Jules Fontan. C'était mon arrière grand-père.

Je me sens très honorée d'avoir pour bisaïeul un pionnier de la chirurgie cardiaque. Mais je suis encore plus fière d'être l'arrière-petite-fille de l'homme à qui les déportés de la Commune offrirent, en témoignage de gratitude, le «Meuble du Forçat».

Elisabeth Banon

Flaubert et la Commune de Paris*...



Dans une lettre adressée à Agénor Bardoux, datée du 19 juin 1871, Flaubert raconte sa journée au procès des Communards : «Le spectacle d'hier m'a écoeuré ! Quels êtres ! Quels piètres monstres ! Mais quelle bonacité que celle des tourlourous qui les jugent».

Flaubert s'est effectivement rendu à Versailles le jeudi 8 juin. Mais ce n'était pas pour assister à un procès : «J'étais à Versailles le jour de l'abrogation des lois d'exil et j'ai vu beaucoup de monde». Il prévoit d'y retourner le jeudi 15 juin, mais ce déplacement n'est pas confirmé. Il l'annonce dans une lettre à George Sand du dimanche 10 ou 11 juin, mais n'y fait aucune allusion dans les lettres immédiatement postérieures.

Il y est de nouveau le jeudi 10 août, ainsi qu'il l'annonce à sa nièce la veille : «Je me livrerais à cette distraction (se faire enlever une dent) demain, si je n'avais un billet d'entrée pour le conseil de guerre. J'irai donc demain à Versailles, afin de voir quelques-unes des figures de la Commune».

C'est ainsi la première fois qu'il assiste au procès des Communards.

Dans sa lettre à Caroline (sa nièce) il indique avoir un «billet d'entrée pour le conseil de guerre». Ce billet,

sorte de laissez-passer lui a visiblement été fourni par Bardoux, et il le lui retourne : «Voici ton billet. Tu peux en avoir besoin. Et je te le restitue».

Il rentre à Croisset le 16 août, non sans avoir passé quelques jours à Saint-Gratien chez la Princesse Mathilde... Enfin, pour conclure ce florilège, citons ces extraits d'une lettre adressée à George Sand en date du 7 octobre 1871 :

«L'instruction publique ne fera qu'augmenter le nombre des imbéciles... (...).

Le suffrage universel tel qu'il existe est plus stupide que le droit divin... (...).

L'instruction primaire nous a donné la Commune».

J.-M.L.



* Sources Bulletin n° 14 des Amis de Flaubert et de Maupassant. Rouen.

Le proscrit et l'agent secret



L'historien belge Francis Sartorius nous a communiqué récemment un de ses articles sur les rapports d'agents secrets de

la police française opérant dans le milieu des réfugiés de la Commune à Bruxelles.

Le cas de l'agent Carron nous intéresse particulièrement parce qu'il expose les contradictions entre sa surveillance du proscrit Paul Vapereau et les implications sociales et politiques qui en résultent.

Dans son rapport du 15 août 1871, à la Préfecture de Police de Paris, Carron traite Paul Vapereau de «déclassé ambitieux» et «d'énergumène qui a participé aux orgies révolutionnaires» puis quelques lignes plus loin son opinion sur le jeune homme a soudainement changé, il le trouve modeste, racontant «son odyssée politique sans forfanterie», il blâme les fusillades des otages, les incendies des habitations. «Quel contraste frappant entre lui et ces fanfarons, ces déclassés ambitieux de parvenir à une position sociale, à la fortune !».

Quel est l'origine de ce rapide changement d'opinion ? Sans doute, le fait que le policier ait appris que son

nouveau protégé est le fils de Gustave Vapereau, professeur, auteur de nombreux ouvrages dont le célèbre «Dictionnaire universel des contemporains». Et voilà

notre «énergumène» transformé en jeune homme bien élevé qui s'est laissé abuser par son entourage. Carron termine son rapport par ces considérations édifiantes : «Il est déplorable que ces jeunes gens à l'esprit cultivé, à l'éducation sévère, aux instincts généreux aient pris au sérieux ce fouillis de déclamateurs, de ces apôtres de théories sociales et politiques».

Mais qui était réellement Paul Vapereau ?

Paul Vapereau né à Tours vers 1847, docteur ès-sciences et ès-lettres, fils du biographe Gustave Vapereau, auteur du «Dictionnaire universel des contemporains» (cinq éditions de 1860 à 1880). Pendant la Commune, Paul Vapereau a écrit dans des journaux révolutionnaires sous un pseudonyme et sous son propre nom dans quelques numéros du Journal Officiel : le 4 avril 1871 «Une page d'histoire (...). Aujourd'hui la Commune est là ! Paris

ce centre d'énergie, de patriotisme et d'intelligence, vient encore une fois de relever et de régénérer la

**CARRON TRAITE
PAUL VAPEREAU DE
«DÉCLASSÉ AMBITIEUX»
ET «D'ÉNERGUMÈNE
QUI A PARTICIPÉ AUX ORGIES
RÉVOLUTIONNAIRES»
PUIS QUELQUES LIGNES
PLUS LOIN SON OPINION
SUR LE JEUNE HOMME A
SOUDAINEMENT CHANGÉ,
IL LE TROUVE MODESTE,
RACONTANT «SON ODYSSÉE
POLITIQUE SANS
FORFANTERIE», IL BLÂME LES
FUSILADES DES OTAGES, LES
INCENDIES DES HABITATIONS.**



France. Par ses soins, le suffrage universel, cette arme de puissance, mais si dangereuse entre les mains de ceux qui n'avaient jamais appris à s'en servir, deviendra pour le pays, instruit et éclairé, la garantie et la sauvegarde de la liberté. Une fois encore, Paris aura sauvé la France».

C'est dans le numéro du mercredi 19 avril 1871 que Paul Vapereau va publier son grand article intitulé «Le 18 Mars». Il rend hommage au Comité central de la Garde nationale qui gouverne du 18 au 28 mars 1871 : «Le Comité central se met à l'œuvre, réorganise les services, et toutes les administrations, en quelques jours, avec un personnel entièrement nouveau et plus de quatre fois moins nombreux, fonctionnent plus régulièrement et plus rapidement qu'autrefois».

Il fait une description enthousiaste de la journée du 18 mars 1871 et exalte l'œuvre de la Commune, ses premières mesures et ses projets : «La Commune est élue, et le 28 mars date mémorable, a lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville la fête la plus belle et la plus solennelle qu'il soit donné à l'homme de contempler et à l'histoire d'enregistrer». Paul Vapereau fait preuve d'un

optimisme sans réserve que la suite des événements viendra, hélas démentir. «Le peuple est debout et renverse un despotisme qui ne s'appuyait que sur sa faiblesse. Versailles prétend comprimer la révolte : non, messieurs, ce n'est point une révolte, c'est une révolution».

Selon le dictionnaire Maitron, Paul Vapereau aurait été nommé contrôleur des finances pour la solde de la Garde nationale par arrêté du 17 mai 1871. On ne trouve pas trace de cette nomination. Le 17 mai, c'est le directeur général du service des contrôleurs des finances pour la solde de la Garde nationale, le citoyen Armand (Hubert), qui est nommé et le 20 mai, trois contrôleurs : Rollin, Seider, Escarfail.

On ne trouve également aucun indice de sa condamnation par un Conseil de guerre. Se serait-il réfugié en Belgique pour échapper à des mesures répressives qui n'étaient, sans doute, pas imaginaires comme le démontre la surveillance exercée par l'agent secret Carron ?

M.C.



Les Cent-Jours...



Pendant les Cent-Jours (20 mars 1815-22 juin 1815), Napoléon tente d'organiser un gouvernement plus libéral, se rapprochant de la Monarchie constitutionnelle. Il est prévu à cet effet un partage du pouvoir législatif entre l'Empereur et un Parlement de deux Chambres. Waterloo met fin à cette tentative.

La folle double promesse du Premier ministre, héraut du capitalisme français, admirateur et biographe de l'Empereur, est de «redonner confiance aux Français» et de gagner la «bataille de l'emploi» pour sortir du chômage endémique. En cent jours, est-ce réaliste ?

La théorie libérale est bavarde lorsqu'elle spéculer sur l'automatisme des ajustements par le marché et invente un monde économique symétrique. Cette théorie devient soudainement muette lorsqu'il s'agit d'expliquer le fait troublant que la globalisation n'est pas organisée par un principe de symétrie, mais d'asymétrie. Qu'importe ce démenti dramatique. Pour atteindre l'objectif, le gouvernement, sous l'injonction du Medef, fait table rase de tout ce qui grève le coût du travail vivant et entrave la flexibilité de l'emploi.

Avec le chèque emploi, c'est la liquidation du contrat de travail et la référence aux Conventions collectives. En supprimant les charges patronales au niveau du S.M.I.C., c'est l'asphyxie des régimes de protection sociale. Avec des sanctions allant jusqu'à la suppression des allocations chômage, c'est contraindre les chômeurs à accepter n'importe quel emploi, sous peine de passer pour des délinquants. Avec une période d'essai de deux ans, c'est permettre aux patrons de se séparer des salariés sans avoir à se justifier. En résumé : renforcement du libéralisme économique et accroissement de la précarité au travail.

Voilà les voies «originales» pour résoudre le chômage. Que devient la lutte contre la fracture sociale ? Les décisions sont prises par ordonnances, sans débats avec les élus, en mettant les syndicats devant le fait accompli. L'incompréhension grandit entre le peuple et ses gouvernants, le «Coup d'Etat permanent» perdure ! Après cent jours, les travailleurs res-

sent dubitatifs, le moral des Français a été rarement aussi bas. La quasi-stagnation du chiffre du chômage, malgré «quelques ajustements d'évaluation», ne saurait occulter l'évolution constante de l'emploi vers une précarité accrue ; trois indicateurs progressent : temps partiel, C.D.D., intérim. Autre symptôme significatif, la baisse des investissements avec, comme corollaire, une croissance faible. Utilisant des mesures, sans audace, sans innovation, censées être les moteurs de l'emploi, les effets économiques et sociaux résultants ne peuvent être positifs.

Il est possible d'envisager la mutation d'une économie à objectif financier vers une économie à objectif social. Pour cela, d'autres comportements s'imposent. S'interroger sur la qualité et les performances de notre régime social, économique, éducatif. Ne plus avoir d'attitudes de refus systématique face à l'ouverture et à la compétition mondiales. Les employeurs doivent reconnaître que le libéralisme est à bout de souffle. Les travailleurs doivent abandonner leurs comportements hostiles à toutes les réformes et comprendre la nécessité de se former à la gestion, que les multiples grèves menées contre les plans sociaux et les licenciements montrent qu'elles ne sont plus des alternatives efficaces et crédibles. Qu'exige cette construction qui nécessitera beaucoup plus de cent jours ?

Dans le domaine technique. Privilégier les facteurs de croissance comme : la recherche, le progrès, la qualification des hommes, les impacts positifs de la nouvelle division du travail, l'innovation qui sont le cœur de la politique industrielle. Les entrepreneurs qui investissent dans la recherche, les entrepreneurs, les travailleurs qui inventent le futur, sont à même de générer une croissance durable. Dans un monde où la richesse progresse, c'est la question de sa répartition qui doit être posée. Il faut produire autrement ; en effet, à croissance égale, la France génère moins d'emplois que les autres nations.

Dans le domaine organisationnel et gestionnaire. Donner, à ceux qui participent à la production des richesses, l'accès aux moyens de contrôle et d'évaluation



économique de l'entreprise. Substituer de nouveaux critères d'efficacité sociale aux critères financiers omniprésents utilisés. L'efficacité des entreprises ne doit pas rester confinée que dans le niveau opératoire, celui où la productivité apparente du travail doit tout résoudre ; il faut envisager l'intervention des opérateurs dans le monde des décideurs. Le syndicalisme doit passer du curatif à l'anticipation et tenir tête aux stratégies du capital. La professionnalisation des syndicalistes est indispensable pour critiquer les straté-

gies financières et industrielles et proposer. Pour participer aux décisions majeures, la démocratie doit être présente au sein des entreprises.

La Commune de Paris, en 1871, préconisait une organisation démocratique, révolutionnaire du travail pour instaurer la justice sociale. Dans cette configuration, les réformes avancées par la Commune : démocratie directe et participation des travailleurs à la gestion restent toujours d'actualité.

Bernard Eslinger

Humeur

Deux patrons assassinés !



Peut-on s'imaginer le choc que cette annonce aurait pu provoquer ? Les médias si friands de nouvelles à sensations se seraient régalez, en auraient fait des tonnes et des tonnes. Le baron, l'œil vengeur sous son masque d'aigle serait monté au créneau apostrophant dans une fougueuse harangue tous ceux qui avaient armé le bras des assassins par leurs diatribes diffamatoires envers tous ces braves patrons, serviteurs de la collectivité, dont le seul souci - hélas incompris - loin d'être mercantile est totalement désintéressé. Raffarin aurait puisé dans son arsenal prudhommesque une phrase qui enrichirait le sottisier de l'histoire. Le Président de la République y serait même allé de quelques sanglots pour appeler à la raison les auteurs d'un tel forfait et veiller à ce que ne se renouvelle pas ce mauvais coup. Les secrétaires confédéraux auraient même lancé un appel au calme. Fort heureusement, rien de tout cela n'est arrivé et l'on peut continuer de respirer dans notre beau pays libre. Il n'y a eu que deux salariés de tués. Il est vrai que c'était deux inspecteurs du travail et dans un pays où il y a tant de chômeurs, cette profession constitue à elle

seule une anomalie. Face à eux, un patron décrit comme dépressif car cette maladie n'affecte, c'est bien connu, que les représentants patronaux, totalement ignorée en revanche par les salariés qui eux, n'ayant aucun souci pécuniaire, peuvent dormir du sommeil du juste. Bien entendu les médias ont rapidement passé sur l'événement et le baron et ses acolytes n'ont pas moufté. Raffarin n'a rien trouvé à redire, pas plus que Chirac et le patron, le Ministre du travail en perdit tant son souffle qu'il s'abstint de tout commentaire tout comme du reste les secrétaires confédéraux qui, somme toute, estimèrent qu'il s'agissait des risques du métier. C'est ainsi dans notre beau pays au XXI^e siècle, on peut continuer à assassiner sans vergogne, toujours au nom des mêmes principes, quand cela ne concerne que les exploités et que leurs assassins soient absous obsédés qu'ils sont par les tracasseries du code du travail, dès l'instant où le statut de privilégié leur est acquis d'office. Les Versaillais on leurs descendants qui n'entendent jamais rendre compte. Toujours au-dessus des lois. Qui osera dire qu'il y a exagération ? On vous le répète, ce n'était qu'un simple fait divers !

Philémon

La Commission Communication



L'Association des Amis de la Commune de Paris-1871 a mis en place des commissions, comme l'avait fait en son temps la Commune de 1871, pour permettre au plus grand nombre possible d'adhérents de participer à ses activités.

La Commission Communication travaille dans quatre secteurs d'activité : le site Internet ; les adhérents collectifs ; les relations avec les organisations partenaires ; les relations avec la presse. D'autre part, notre bulletin reste un atout supplémentaire dans la communication avec tous nos adhérents et nos sympathisants. Le site Internet, www.commune1871.org est animé et actualisé par notre Ami Pierre Korber. Il est abondamment consulté ce qui montre l'intérêt porté par un large public à la Commune et à notre Association. Une cinquantaine de Comités d'Entreprises, Unions et Fédérations de Syndicats, Associations et organisations politiques adhèrent collectivement à l'Association moyennant une cotisation annuelle de 150 euros. En échange de leur adhésion, les Amis de la Commune mettent à leur disposition leur exposition itinérante, des orateurs et animateurs pour présenter des conférences sur la Commune et des visites du Paris communard. Notre Ami Serge Portejoie anime le groupe de travail des adhérents collectifs.

Le groupe de travail des organisations partenaires a des relations suivies avec une cinquantaine d'organisations politiques, syndicales, associatives qui, dans leur activité, se réfèrent à la Commune de Paris. Ces orga-

nisations s'associent à un grand nombre de nos initiatives, notamment à la «montée au Mur des Fédérés» qui a lieu chaque année le dernier samedi de Mai. Nous constatons que l'intérêt pour cette commémoration s'est accru ces dernières années alors qu'il régressait régulièrement auparavant. Ce résultat positif est dû aux rencontres que nous avons eues récemment avec, notamment, les principaux responsables de la C.G.T., de la F.S.U., de Femmes solidaires, du P.C.F., du P.S., du M.R.C., de la L.C.R., du P.R.G. Nous avons l'objectif et l'ambition de rencontrer au cours des prochains mois tous les responsables de nos organisations partenaires.

Le travail en direction de la presse est animé par quelques Amis autour de John Sutton. Il se révèle fructueux car nous constatons que des progrès ont été faits ces dernières années dans la relation des événements de la Commune par les journaux, revues, radios et télévisions. Il reste cependant beaucoup de progrès à réaliser dans ce domaine. Des articles et émissions sont consacrés à la Commune sans que nous en ayons connaissance. Nous renouvelons notre appel à nos adhérents pour nous envoyer des coupures de presses, notamment en province.

Le travail de communication de l'Association est important. Il pourrait être amélioré si nous étions plus nombreux. C'est pourquoi nous invitons les adhérents qui liront cet article et qui disposent d'un peu de temps à rejoindre la Commission de la Communication.

Y.L.



**NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SE TIENDRA
LE SAMEDI 19 NOVEMBRE 2005 À 14 HEURES 30
À LA BOURSE DU TRAVAIL,
SALLE EUGÈNE POTTIER
3, RUE DU CHÂTEAU D'EAU, 75010-PARIS
MÉTRO RÉPUBLIQUE**



DUVAL, UN HÉROS DE LA COMMUNE

A la mairie du XIII^e arrondissement de Paris, ce 20 septembre 2005, Pierre-Henri Zaidman a donné une conférence très documentée, quasi-savante, sur celui qui a été avant et pendant la Commune le leader révolutionnaire du «faubourg souffrant», à savoir celui que l'on a appelé «l'homme sans visage», le général Victor-Emile Duval, assassiné par les Versaillais le 4 avril 1871 lors de la tentative d'offensive contre le Gouvernement de Thiers réfugié à Versailles, la ville maudite. Pierre-Henri nous a minu-

tieusement détaillé la personnalité et l'action de cet ouvrier fondeur blanquiste, membre de l'Internationale, élu Communard du XIII^e arrondissement. Le débat qui a suivi a permis de préciser le rôle éminemment politique de ce révolutionnaire issu du peuple. En 1869, il s'écrie dans une réunion publique : «En quarante-huit, on a proclamé le droit au travail, nous proclamerons l'obligation au travail. Que celui qui travaille mange, mais que celui qui ne travaille pas n'ait aucun droit... Par la collectivité, plus de paupérisme».

Maryse Bézagu

**• LA COMMUNE DE PARIS
ET JULES VALLÈS EN HAUTE-LOIRE**

Du 2 au 18 novembre, au Puy-en-Velay*, vous pourrez (re)découvrir les seize panneaux de notre exposition itinérante retraçant l'histoire de la Commune de Paris. La ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'agglomération rendent hommage à Jules Vallès à l'occasion du

cent-vingtième anniversaire de sa mort. Un programme varié - conférences, expositions, spectacles (dont «barricade» par la Compagnie Jolie Môme... le 20 octobre à Vals... - pour célébrer «l'Enfant du Velay, l'écrivain insurgé».

M.B.

* Centre Départemental de Documentation, 8, rue Jean-Baptiste Fabre, 43000 Le Puy-en-Velay.



**• PARIS COMMUNARD ET RÉVOLUTIONNAIRE :
HOMMAGE À LOUISE MICHEL, VISITE À PARIS
D'INSTITUTEURS LUXEMBOURGEOIS**

La Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois a sollicité les Amis de la Commune de Paris-1871 pour organiser une visite du Paris communard et révolutionnaire dans le cadre du centenaire de la mort de Louise Michel. Cette promenade a eu lieu les 24 et 25 septembre. Les commentaires sur le Paris communard ont été augmentés de références aux Révolu-

tions de 1789, 1830 et 1848. Le dimanche matin, nous nous sommes rendus à Levallois-Perret, devant la maison où Louise Michel a vécu ses dernières années, au cimetière où elle repose et au Parc de la Planchette où est exposée sa statue dite de «Dame aux chats». A l'issue de cette visite, nos Amis luxembourgeois ont versé cent euros à la souscription pour l'agrandissement du siège des Amis de la Commune.

Y.L.

**• BROU-SUR-CHANTERINE, JOURNÉES DU PATRIMOINE,
17 ET 18 SEPTEMBRE 2005 :
TOUJOURS LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

Nous avons participé une fois encore aux Journées de la Solidarité internationale organisées pour la septième année consécutive par nos Amis de Brou-sur-Chantereine. Cette année, des «Indiens» du Nordeste brésilien étaient là, «guerriers de la paix» luttant pour les droits de leur peuple, nous entraînant tous dans leurs

danses et chants traditionnels.

Les Amis de la Commune étaient là pour témoigner de l'internationalisme de 1871 qui, plus que jamais, doit être à l'ordre du jour. Les contacts ont été chaleureux, les questions sur cette Révolution parisienne nombreuses. Le combat de la Commune et la lutte des Indiens ne sont pas si étrangers qu'on pourrait le croire. La solidarité, çà existe. Affirmons sans faiblir qu'elle fait partie du patrimoine mondial.

M.B.



ANDRÉ LÉO. ÉCRITS POLITIQUES*

André Léo, la grande Communarde*

Gérald Dittmar vient de publier un recueil de 23 textes d'André Léo dont un certain nombre n'ont pas été ré-



édités depuis le XIX^e siècle. Cette publication, qui reproduit notamment 16 articles parus sous la Commune de 1871 dans le journal «La Sociale», est tout à fait utile pour celles et ceux qui s'intéressent à cette Révolution si particulière. En effet, les amateurs

pourront y découvrir la pensée de cette intellectuelle révolutionnaire qui a fait à chaud l'analyse sans concession de l'événement. Féministe, elle a interpellé sans ménagement tous ceux qui oubliaient la moitié de l'humanité, socialiste-révolutionnaire, ennemie déclarée de tous les pouvoirs, elle a dénoncé, en bonne Communarde, ceux qui décidément, n'arrivaient pas à se débarrasser de leurs appétits dictatoriaux, qu'ils soient «autoritaires» ou «anti-autoritaires». Le lecteur intelligent comprendra, inutile d'insister.

Alain Dalotel

* André Léo. «*Écrits politiques*». Editions Dittmar, 371, rue des Pyrénées, 75020 Paris. 30 euros. Disponible à l'Association.



LIBRE PENSÉE

L'année 2005 est celle de l'anniversaire de la «Loi de séparation des Eglises et de l'Etat». La «Libre Pensée» en a fait son flambeau, elle la défend avec acharnement contre ceux qui, sous prétexte de la moderniser, veulent la détruire.

Le défense de cette loi est inséparable de celle de la laïcité. Dans une note de lecture sur «L'Histoire de la laïcité» par Henri Pena-Ruiz (La Raison numéro 503), Gérard Da Silva signale l'importance de cette étude captivante où l'auteur brosse le tableau de la «nostalgie des privilèges perdus par l'Eglise catholique après 1905 et met en évidence la fâcheuse tendance des religions monothéistes à engendrer des théocraties consacrant l'alliance du trône et de l'autel.

«La Commune de Lyon à l'heure de la Commune de Paris de 1871» de Marcel Picquier fera mieux connaître l'Histoire des Communes de province. Cet excellent exposé a pour source principale l'ouvrage fonda-

mental de Maurice Moissonnier «La Première Internationale et la Commune de Lyon» (La Raison numéro 501).

Louise Michel est à l'honneur. Tous les aspects des activités de cette femme exceptionnelle sont mis en valeur dans un très bel article : son intérêt primordial pour l'enseignement, son sens de la justice sociale, son courage, sa lutte pour l'émancipation de la femme, ses prédispositions pour la littérature, les sciences et les arts, etc, (La Raison numéro 501).

«Louise Michel et la Commune» (La Raison numéro 502), un sujet qui convient à Gérard Da Silva et qu'il traite avec sa passion pour les justes causes...

M.C.





LE CRI DU PEUPLE*

«Le Cri du Peuple» journal populaire, comme son nom l'indique, fut le plus lu des journaux de la Commune. Maxime Jourdan a réalisé une étude raisonnée de ses articles les plus marquants*.

Ce n'est pas un travail universitaire fade et ennuyeux mais une œuvre originale qui, à travers la presse quotidienne, fait naître une histoire de la Commune vivante et discutée.

On y trouve, en premier lieu, la présence de son fondateur, Jules Vallès, l'inclassable rédacteur en chef du «Cri du Peuple», ni théoricien, ni idéologue de la Révolution. Il écrit la plupart des éditoriaux qui empoignent le lecteur par leur ardente fougue révolutionnaire.

Vallès s'entoure de journalistes de talent dont le passé d'opposant à Badinguet (Napoléon III) est le plus sûr garant de leurs convictions républicaines.

Ses collaborateurs sont les représentants des différentes tendances de la mouvance socialiste : des Proudhoniens aux Blanquistes, des Jacobins aux Internationalistes. Malgré des opinions aussi diverses, Vallès réussit à donner un ton unique et inimitable à son journal qui incarne les aspirations de la jeunesse avide de liber-

té. Il modère les excès de langage de certains sans toutefois porter atteinte à leur liberté d'expression. Lui-même se réserve le droit de modifier ses positions et de blâmer les représentants du peuple quand ils le méritent à condition de ne pas s'écarter des objectifs de la Révolution.

Maxime Jourdan définit avec une grande finesse d'analyse l'idéologie du journal basé sur un socialisme un peu confus et baigné dans les réminiscences de la «grande» Révolution de 1789.

Quelques principes constituent la structure de cette idéologie : refus de la lutte de classe, distinctions entre la petite bourgeoisie travailleuse et la grande bourgeoisie parasite, glorification du peuple et rejet du gouvernement de «Fouquieret» (Thiers).

Maxime Jourdan insiste, avec raison, sur la personnalité du proudhonien Pierre Denis et son influence sur

l'orientation fédéraliste du «Cri du Peuple». L'auteur masqué de la «Déclaration du peuple français» fait preuve d'un triomphalisme, hélas sans fondements dans ses articles enflammés.

Dans les annexes de l'ouvrage figurent une bonne chronologie : de la déclaration de guerre à la Prusse à l'amnistie du 11 juillet 1880 ; une liste des articles titrés et signés ; un recueil des principaux articles de Jules Vallès et de ses collaborateurs : Casimir Bouis, Eugène Vermersch, J.-B. Clément, Henri Verlet, Henri Bellenger, Pierre Denis, etc.

Parmi la solide équipe des rédacteurs, citons quelques uns

de leurs articles :

«**La garde nationale de Paris**». Patriote, Jules Vallès exalte l'héroïsme de cette troupe constituée de citoyens en armes tandis que d'autres journalistes se chargeront de stigmatiser les généraux incapables du «gouvernement de la défaite nationale».

VALLÈS S'ENTOURE
DE JOURNALISTES
DE TALENT
DONT LE PASSÉ
D'OPPOSANT
À BADINGUET
(NAPOLÉON III)

EST LE PLUS SÛR GARANT
DE LEURS CONVICTIIONS
RÉPUBLICAINES.



«**Pandore. Basile. Mercadet**». Henri Verlet, commandant du 192^e bataillon fédéré donne des comptes-rendus détaillés des opérations militaires mais n'évite pas certaines exagérations relatives aux pertes des Versaillais et aux victoires fictives des Fédérés.

«**Les larmes de crocodiles**». Vermersch, malgré ses outrances et ses calomnies sans fondements, demeure un bon journaliste et un poète non négligeable. «Les décrets de la Commune». Jean-Baptiste Clément met ses dons de chansonnier au service de la Commune mais manque un peu de sens politique dans les «Croquants de Bagnolet».

«**Paris ville libre**». Pierre Denis expose son programme qui sert de prélude à la «Déclaration au peuple français» du 19 avril 1871.

Les journalistes qui ont collaboré aux journaux favorables à la Commune ont été lourdement sanctionnés : Jules Vallès, rédacteur en chef du «Cri du Peuple» condamné à mort par contumace. Henri Place dit Verlet Henri, journaliste au «Cri du Peuple» condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée. Casimir Bouis, journaliste au «Cri du Peuple» condamné à la

déportation dans une enceinte fortifiée. Jean-Baptiste Clément, journaliste au «Cri du Peuple» condamné à mort par contumace. Eugène Vermersch, journaliste au «Cri du Peuple» condamné à mort par contumace. Pierre Denis, journaliste au «Cri du Peuple» condamné par contumace à la déportation en enceinte fortifié... Plusieurs d'entre eux avaient exercé une fonction dans l'administration militaire ou civile de la Commune, mais dans tous les cas leur collaboration à la presse communaliste a été une circonstance aggravante dans leur condamnation.

Dans cet ouvrage qui dénote une connaissance approfondie de l'histoire de la Commune, Maxime Jourdan nous dévoile tous les aspects techniques, politiques et littéraires d'un grand journal populaire. On ne peut que souscrire à sa conclusion : «Le Cri du Peuple» demeure aujourd'hui un modèle de journalisme politique».

M.C.

* *Maxime Jourdan. L'Harmattan. 306 pages.
25,50 euros.
En vente à l'Association.*



PRISE DE POSSESSION*

En France, la fascination réciproque des gens qui écrivent et des leaders politiques fut rarement démentie et il en résulte une collusion récurrente entre le pouvoir de l'Etat et le pouvoir littéraire. Richelieu n'y fut pas pour rien en créant l'Académie Française. Plus tard, Giscard d'Estaing, Pompidou et Mitterrand s'inscrivirent sans difficulté dans ce cheminement déblayé par les Bourbons. Tout ça pour dire que Louise Michel, femme de lettres mais surtout d'engagements politiques vibrants, est une exception à cette tradition élitiste car, brandissant le drapeau des libertaires, elle demande dans ce petit livre la fin de tous les pouvoirs : le politique, le financier et aussi tous les autres,

y compris celui du suffrage universel. Peut-on en parler sans rire ? nous dit-elle.

L'Anarchie c'est l'Ordre par l'Harmonie. Voilà son postulat. Et son message d'action fut : Ne prenez pas le pouvoir ... Prenez possession de vos droits d'être humains. Contrairement aux autres partis de gauche qui vont la suivre sur le terrain de certaines revendications, elle se refuse à prendre le pouvoir puisqu'il y aurait expropriation ce qui impliquerait une exclusion pour certains. Et sur la lancée de son engagement, elle va mettre dans le siècle à venir des espoirs extraordinaires d'égalité et de liberté dont elle souligne qu'ils sont les seuls biens mais qu'ils sont incompatibles.

bles avec une quelconque notion de possession. Donc de pouvoir.

Plus même, dans «Prise de Possession» elle va annoncer un âge d'or au-delà d'un capitalisme qu'elle juge condamné. Depuis, lors du XX^e siècle, des partis totalitaires de gauche et de droite ainsi que des tyrans opportunistes nous ont fait vivre les plus consternantes périodes d'exploitation de l'homme par l'homme de l'histoire du monde. Louise ne l'aura pas vu venir. Et l'âge aujourd'hui, est plus d'argent que d'or. A lire pour une pensée vigoureuse, indignée, libre, généreuse, respectueuse des autres et ani-



mée de l'esprit de résistance. Son approche dont la formulation peut sembler naïve à notre XXI^e siècle rejoint certains systèmes de pensée contemporains concluant à l'écroulement des hiérarchies pyramidales au profit de réseaux transversaux plus subtils. Ayant sur ce sujet plus d'espoirs que de certitudes, je conclurai simplement comme Jacques Le Flou, son préfacer :

LOUISE ON T'AIME !

C.C.

●
Louise Michel. Editeur J.P. Rocher.
Prix 12 euros



ELIE MAY : COMMUNARD ET FRANC-MAÇON*

May, un nom qui est inconnu de la plupart des gens et pourtant les frères May furent intendants de l'armée de la Commune, une fonction qui est de grande importance en temps de guerre.

Christophe Bitaud s'est attaché spécialement à Elie May parce que, des deux frères, c'est celui qui a eu la vie politique la plus intense. Il fut aussi un franc-maçon très actif et c'est cet aspect particulier de son action que l'auteur a surtout développé.

Les parents des frères May sont joailliers et appartiennent à la petite bourgeoisie

juive républicaine. Elie May, opposant au second empire, milite dans la mouvance blanquiste et athée.

Les frères May participent avec enthousiasme à la

révolution communaliste, ils sont nommés à des postes de direction : Gustave, intendant général, Elie, directeur de la Manufacture des tabacs puis intendant divisionnaire. Mais la gestion est rapidement suspectée

surtout par Gustave Tridon, membre de la Commune et membre de la commission militaire. Il rédige un rapport mettant en cause l'honorabilité des responsabilités de l'intendance.

Tridon est un homme intelligent et cultivé, le plus remarquable disciple de Blanqui. Pourquoi met-il tant d'acharnement à détruire l'estime accordée

aux frères May ? Christophe Bitaud avance une explication qui n'est pas sans fondement : Tridon est l'auteur du «moloichisme juif» outrage «qui en fait

**LES FRÈRES MAY
PARTICIPENT
AVEC ENTHOUSIASME
À LA RÉVOLUTION
COMMUNALISTE.**

avec Fourier et Toussenel, le représentant de l'antisémitisme socialiste»(1). Cette déviance existe chez certains socialistes du XIX^e siècle.

Varlin qui remplace les frères May, s'empresse de leur rendre justice et les lavera de tout soupçon. Pourtant les calomnies persisteront jusqu'en 1876, à New-York où Elie s'est réfugié.

Après l'amnistie, il revient en France et reprend sa place dans la lutte politique (avec quelques erreurs de parcours) Il se présente plusieurs fois aux élections mais sans succès. Il sera plus heureux dans la franc-maçonnerie puisqu'il obtient le titre de Vénérable d'honneur ad vitam aeternam de la loge «Les Trinitaires»

Le 28 juillet 1918, Elie May est nommé président de «l'Association fraternelle des anciens combattants et des amis de la Commune» A sa mort, le 21 octobre 1930, il sera remplacé par son vieux camarade Camélinat, comme lui épris de justice et libre penseur

(l'un S.F.I.O., l'autre communiste)

«Ainsi, tout au long d'une vie marquée de beaucoup plus d'échecs que de succès, Elie May, fidèle à ses convictions, s'est battu avec opiniâtreté pour ses idéaux de justice et de fraternité, et c'est peut-être aussi tous les combats qu'il a perdus qui nous le rendent si attachant(2)»

M.C.

N.B : Par souci d'exactitude, signalons quelques coquilles sur les noms propres : Félix Piat pour Félix Pyat - Guéroult pour Richard Gérauld - Delecluse pour Delescluze.

** Par correspondance : Christophe Bitaud, 5 rue Franklin, 92000 Nanterre.*

Prix 12 euros + 2,50 euros de frais de port.

(1) Dommanget Maurice, Hommes et choses de la Commune, p. 125, éditions de la coopérative des amis de l'Ecole émancipée, Marseille, 1937.

(2) Christophe Bitaud



EMILE EUDES, GÉNÉRAL DE LA COMMUNE ET BLANQUISTE*

Cet ouvrage retrace la vie d'un révolutionnaire, avant, pendant et après la Commune.

Vie intense, courte, il est mort à 45 ans le 5 août 1888, en prenant la parole dans un meeting pour la défense des ouvriers terrassiers en grève.

Vie tout entière, consacrée à la défense des exploités, mais surtout œuvre pour un changement de société plus juste, plus égalitaire et plus social.

Emprisonné, condamné à mort, s'est battu courageusement pendant les 72 jours de la Commune attaquée par les

Versillais. Il a connu les dures conditions d'exil avec

sa femme et ses enfants en Suisse, en Belgique, en

Angleterre jusqu'à son retour en France. Il a toujours eu foi en son idéal, malgré les mensonges, les calomnies, les bassesses de la part de la presse de Thiers, entre autre le Figaro. Ce qui était «normal» puisqu'il en était l'ennemi, l'homme à abattre.

Mais ce qui est le plus intolérable, ce sont celles venant de la part de membres de son propre

camp. Le 6 août 1888, le journal «l'homme libre»

**UNE VIE TOUT ENTIÈRE,
CONSACRÉE À LA DÉFENSE DES
EXPLOITÉS, MAIS SURTOUT
IL ŒUVRE POUR UN
CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ
PLUS JUSTE, PLUS
ÉGALITAIRE ET PLUS SOCIAL.**

annonçait la mort d'Emile Eudes avec son portrait en première page et ce poème de Jules Jeannin, dont nous citons ce passage :

«Salut à toi, martyr à l'âme grande et belle !
Pour mot de ralliement nous redirons ton nom ;
Et nous nous souviendrons à l'heure solennelle
Car nous aurons aussi notre Panthéon.

Ce qui du soldat, frappé debout à la tribune
Luttant contre le mal, pour le bien, ce vrai tout
Sachant nous souvenir, et vive la Commune !
Mais encore, comme lui, sachons tomber debout.»

Claude Le Helloc

**Jean-Louis Ménard.
Editions Dittmar, 371, rue des Pyrénées, 75020 Paris.*



LA ROUGE MARE DU HAUT-PLESSIS*

L'idée est originale puisque l'auteur, à travers le récit d'un enfant de huit ans, raconte des épisodes importants de l'histoire comme la Commune de Paris, la Guerre de 1914-1918, celle de 1939-1945.

La rouge mare au fond d'argile se situe en Basse-Normandie, près de Brétoncelles. L'enfant en ce printemps 1944, écoute le soir à la veillée son père raconter ses souvenirs de la Grande Guerre et ceux de l'arrière-grand-oncle Communiste.

Le grand oncle a vu le massacre des Communistes, leur courage, et l'enfant s'imprègne avec force de cet exemple pour supporter sa guerre à lui en ce Printemps quarante-quatre. Il puise dans les aspirations à la démocratie du grand-oncle, l'envie de vivre, l'envie de bonheur. L'insouciance apparente de l'enfant est admirablement décrite : la Rouge mare, au bord de laquelle tout aspire à la paix peut devenir rouge de

sang. Alors qu'il s'amuse avec les grenouilles, il frôle la mort : «elle n'était pas au rendez-vous» raconte-t-il philosophe... Le récit comporte aussi de larges extraits de l'article «Hier et demain» de Jean Jaurès paru dans L'Humanité en 1907 pour l'anniversaire de la Commune.

L'ouvrage se termine par quelques textes de chants de lutte du monde ouvrier que l'on chantait en famille, lors des fêtes, chez l'auteur. Tout cela fait que ce récit rappellera sans doute à quelques lecteurs des souvenirs similaires.

Claudine Rey

** La Rouge mare du Haut-Plessis.
Gérard Vallée.
Editions Page de garde. 16 euros.*

25





LOUISE MICHEL À NEVERS

Sur le thème «Le printemps des femmes», la ville de Nevers en collaboration avec le Conseil général a organisé du 25 février au 19 mars 2005 une exposition «Louise Michel».

Le Centre culturel Jean-Jaurès a accueilli de nombreux visiteurs. Au programme de cette belle réalisation, le 5

mars, une causerie-débat autour de Louise avec l'écrivain Gérard Oberlé suivie d'une lecture des écrits de la Vierge rouge par la Compagnie du Scolopendre et de l'Atelier-Théâtre de Fanny Buttafoghi. Bien belle soirée!

Notre Amie Thérèse Gournaud

LA COMMUNE DE PARIS À ROCHEFORT

Le 23 octobre dernier, un rassemblement pour les déportés de la Commune de Paris s'est tenu à Rochefort. La Fédération départementale de la Libre Pensée en est l'initiatrice depuis 2002, en partenariat avec des formations politiques et syndicales. Cette manifestation était organisée par le Comité 1905. Le thème était «La Commune de Paris et la laïcité», d'actualité en cette année du centenaire de la loi de 1905, et toutes les organisations syndicales et politiques

étaient invitées à prendre la parole. Une initiative à souligner, rappelant en effet que plus 9 000 combattants de la Commune (hommes et femmes) furent internés dans les forts du littoral charentais, sur les îles d'Aix, Madame, Oléron et Ré et à Fort Boyard.

Ce rassemblement est organisé devant l'ex-prison du bagne qui vit aussi passer les victimes de la barbarie nazie...

JULES VERNE ET ANDRÉ LAURIE (SUITE)...

Un adhérent de notre Association, nous apporte des informations complémentaires à l'article paru dans la Lettre de la Rentrée concernant Jules Verne et des manuscrits dont il aurait «bénéficié» (sur proposition de son éditeur le célèbre Hetzel) pour l'écriture de certains de ses romans.

Notre Ami nous précise que «André Laurie (Paschal Grousset), signa avec Jules Verne un troisième volume, «L'épave du Cynthia». Les noms des deux auteurs sont sur la couverture, sans qu'on sache exac-

tement quelle est la part de l'un et de l'autre. André Laurie écrit d'autres romans pour Hetzel qui furent repris par Hachette dans la Bibliothèque Verte. Je possède ainsi «L'héritier de Robinson». Autres titres d'André Laurie : «Le Yacht», «La vie de collège dans tous les pays», «L'histoire de deux enfants de Londres», «Le Capitaine Trafalgar», «Le Rubis du Grand Lama», «Atlantis», «De New-York à Brest en sept heures». Voici ce que je peux ajouter sur cet écrivain Communard».

Gilles Plas. 77470 Trilport.





PAROLES DE MILITAIRE...

«On ne doit laisser aux civils que leurs yeux pour pleurer» De ce conseil, que le général américain Sheridan donnait en 1870 à Bismarck sur la façon de traiter les civils français, les Versaillais en

tirèrent, eux aussi, grand profit dans les massacres de la Semaine Sanglante.

«la grande muette» est plus éloquente dans ses démonstrations qu'en stratégie guerrière. Les guerres coloniales en attestent.

UNIVERSITÉ NANCY 2

Plutôt que de porter le glorieux titre Université «Louise Michel» L'université Nancy 2 continuera de s'appeler Nancy 2. «100 ans après sa mort, elle fait encore peur à certains !»

L'Université de Nancy 2 devra se contenter de ce chiffre laconique d'appellation, perpétuant l'esprit routinier de quelques vieilles barbes qui se complaisent dans un passé révolu.

Ne changeons rien, si c'est pour donner le nom à une révolutionnaire. Bien entendu, ils masqueront cette attitude par des arguties, mais le fond demeure.

En effet, l'un des responsables, Manuel Rebusci, qui s'activa dans le sens d'un changement, précise que le Conseil d'Administration de la dite Université a voté le 1er mars dernier le principe d'un changement de nom,

en précisant cependant qu'il y a d'autres problèmes à régler. Même si cela n'apparaît pas comme une priorité, le débat était ouvert et le nom de Louise Michel fut proposé.

Il y eut trois votes successifs et à chaque tour, Louise Michel restait en lice. Dans le vote ultime, sur 37 votants, elle eut encore 16 voix mais 2/3 des voix étant requis, celui, Emile Galle qui lui était opposé n'ayant reçu que 21 voix, on en est resté au statu quo. Manuel Rebusci établit que «Louise Michel» était quand même en finale. De grands efforts ont été déployés pour éviter que l'Université porte son nom. C'est une belle leçon de choses sur la valeur de la démocratie représentative. D'où notre préambule justificatif. Il n'empêche, qu'en dépit de ces manœuvres, la vérité poursuit son chemin.



LES PARTICULES SUPÉRIEURES

Ah ! Palsembleu ! Avez-vous remarqué qu'actuellement dans les antichambres du pouvoir, les promus se recrutent dans les successeurs des «aristos» et des «culottes de peau» de l'armée versaillaise dont l'armée regorge à foison ? Ils se rengorgent de leurs noms à

rallonge car ils y tiennent à leurs particules, les bougres, bien que certaines soient usurpées.

Alphonse Allais, l'humoriste s'en gaussait : «Être de quelque chose, ça pose un homme comme être de genre pour un lapin»

LES JO ET LA COMMUNE

Parmi les déçus du recalage de la France aux JO 2012, il y a le jeune comédien Lorant Deutsch qui brûle actuellement les planches ainsi que les écrans et qui donnait sa version optimiste dans «le Parisien» du 27 mai dernier : «C'est pour ça qu'à Paris en 2012, on va retrouver un peu la Commune de 1871, car ce sera partout du drapeau rouge !»

Nous ne sommes pas sûrs que cette vision sympathique a été entendue par les organisateurs, quoiqu'il en soit nous n'avons rien contre et puis cher Lorant, si tu veux retrouver cette ambiance de la Commune, sache qu'il y a une Association où tu trouveras tout ce que tu espérais du point de vue de l'ambiance.





UN SPECTACLE SUR LA COMMUNE

«En Novembre 2005, au théâtre de «La Belle Etoile» à Saint-Denis, la «Compagnie Jolie Môme» présente «Barricade», un spectacle sur la Commune de Paris-1871.

Les Amis de la Commune de Paris y sont cordialement conviés pour retrouver les idées toujours neuves de cette Révolution pas comme les autres dans le cadre d'une émouvante évocation réalisée par la «Compagnie Jolie Môme». Vous y retrouverez l'espoir d'une population ayant découvert dans le même temps l'esprit de la résistance et celui de la responsabilité. Et, même si de nos jours l'Histoire de France racontée aux Français gomme les brutales réalités de l'époque, vingt-cinq à trente mille tués et des milliers de déportés témoignent encore de la volonté et de la capacité d'un

peuple d'imaginer un futur souhaitable et d'en prendre le chemin.

Alors, du 3 au 27 novembre 2005, les jeudi, vendredi et samedi à 20 heures 30 et le dimanche à 17 heures, nous vous donnons rendez-vous au

**Théâtre de «La Belle Etoile»,
14, rue Saint-Just à La Plaine Saint-Denis.**

**Métro : porte de La Chapelle,
puis bus 153 ou 302
arrêt «Eglise de La Plaine».**

Tarifs 10 et 16 euros.

Réservations au 01 49 98 39 20.

Relâche exceptionnelle le 25 novembre 2005.

C.C.

«LOUISE MICHEL, ARTISTE RÉVOLUTIONNAIRE»

Une soirée de théâtre pas comme les autres aura lieu le vendredi 18 novembre à 20 heures avec Anna Desreaux, à l'Ecole Vitruve, 3, passage Josseaume*, 75011 Paris. Cette représentation est offerte par Anna Desreaux au profit du projet pédagogique «Réunion-Dagana Sénégal».

A noter que cette pièce a déjà été présentée en Chine au lycée français de Shangai.

C.C.

** Entre la rue Deshaies et la rue Vignoles.
Métros Alexandre Dumas (ligne 2), Buzenval
ou Maraîchers (ligne 9).
Très amical prix d'entrée : 5 euros.*

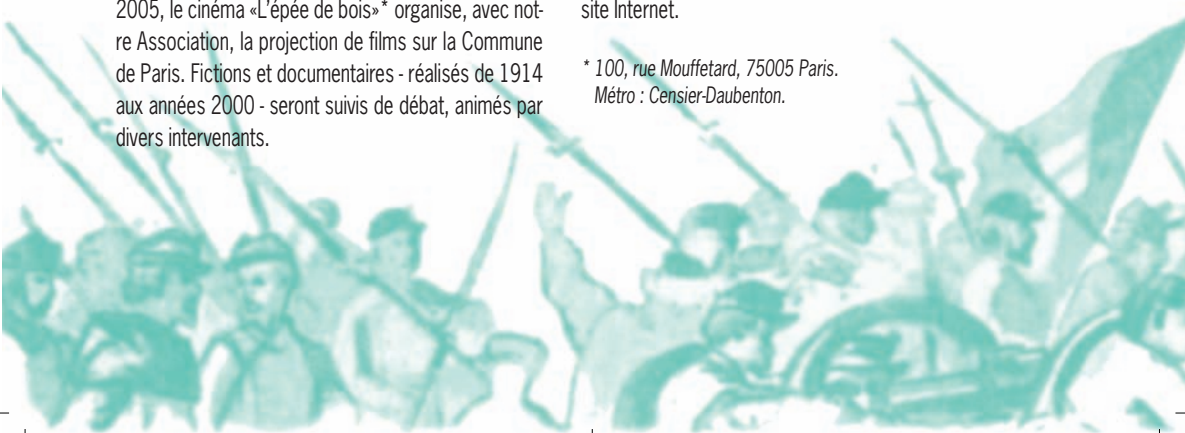


QUINZAINE DU CINÉMA

Du mercredi 23 novembre au mardi 6 décembre 2005, le cinéma «L'épée de bois»* organise, avec notre Association, la projection de films sur la Commune de Paris. Fictions et documentaires - réalisés de 1914 aux années 2000 - seront suivis de débat, animés par divers intervenants.

La programmation, les horaires des séances, les tarifs d'entrée, sont joints à ce bulletin et figurent sur notre site Internet.

** 100, rue Mouffetard, 75005 Paris.
Métro : Censier-Daubenton.*





HOMMAGE À RAOUL DUBOIS

Le 17 décembre 2005, les Amis de la Commune de Paris rendront hommage à notre Ami Raoul Dubois qui a joué un rôle essentiel dans la vie de l'Association. Nous nous rendrons à 10 heures à la Mairie du XX^e arrondissement. Retrouvons-nous nombreux, pour honorer la mémoire de cette grande figure de notre Association.



NOTRE AMI EUGÈNE KERBAUL N'EST PLUS...

Eugène Kerbaul, l'auteur de «Nathalie Le Mel», secrétaire de l'Union des femmes de la Commune, n'est plus. Il nous laisse la biographie de cette Bretonne révolutionnaire et féministe «pour la sauver de l'oubli», selon sa formule.

La vie de notre camarade fut riche en événements. Il adhéra au Parti communiste en 1936, en devint l'un des membres de la Direction régionale bressanne. Mobilisé en 1939, fait prisonnier, il s'évada en 1940, rejoint la Résistance et participe à des sabotages. Arrêté en 1941, emprisonné à Voves Chateaubriant, il s'en évada en 1943, reprit la lutte, chargé de la «Jeu-

nesse communiste» clandestine du Nord, capitaine F.T.P., membre du «Comité départemental de Libération» du Nord à la Libération. Journaliste à «L'Humanité», par la suite il reprit son métier de typographe. Croix de guerre, médaillé de la Résistance, il témoignera jusqu'à la fin de sa vie de l'Histoire de la Résistance et de la Commune de Paris pour sauver de l'oubli ceux et celles qui écrivirent l'Histoire en la faisant.

Andrée Poirier



Avis de recherche



LE VYNILE DES «4 BARBUS» SUR LA COMMUNE...

Un Ami de Marseille, membre de l'Association, prépare une conférence sur le thème «Le temps des cerises ou chansons autour de la Commune de Paris». Il recherche un disque du groupe «Les 4 Barbus»

sur la Commune, ce vynile a obtenu le Grand Prix du Disque dans les années soixante-dix. Une copie de cet enregistrement suffirait à son bonheur.

Contacteur André Garand, 4, rue de la Loge, 13002 Marseille.



UN HISTORIEN BRITANNIQUE ET ADRIEN LEJEUNE...

Un historien britannique qui effectue un travail de recherche sur le dernier Communard Adrien Lejeune cherche des

«..., témoins du Centenaire de la Commune de Paris et en particulier du transfert des cendres d'Adrien Lejeune au Père-Lachaise».

Contacteur Gavin Bowd au gpb@st-and.ac.uk

C onférence



APPEL DES ETUDIANTS POUR ORGANISER DEUX CONFÉRENCES

Je voudrais encore souligner le chaleureux accueil que m'ont réservé tous les membres de l'Association des Amis de la Commune de Paris. Souhaitant participer activement à la vie de celle-ci, je m'arrangerais, en fonction de mon emploi du temps, de maintenir cet objectif.

Etudiant syndiqué, je souhaiterais ajouter à la liste des manifestations prévues, deux conférences (une cet hiver, une au printemps prochain, les dates sont à déterminer) sur la Commune de Paris et l'École républicaine. Elles se dérouleraient au centre Pierre Mendès-France (rue de Tolbiac) et à la Sorbonne. La Fédération syndicale étudiante doit s'engager pour ré-

server les amphithéâtres et les créneaux horaires, ainsi qu'à préparer le cadre des débats dans lesquels l'Association devrait trouver une tribune d'expression et, j'espère, un public intéressé. J'envoie un appel à tous les Amis de l'Association susceptibles d'apporter leur concours à ce projet à prendre contact avec moi au 06 10 75 58 33.

Une dernière remarque : je souhaiterais que l'on chante plus lors des manifestations et surtout... que les chansons soient interprétées dans leur intégralité. Dans cette optique, une distribution des partitions serait souhaitable. Merci pour tout ce qui est réalisé.

William Dumontier




ADHÉREZ OU RÉADHÉREZ

COTISATIONS 2006 / CARTE D'ADHÉSION

A partir de 30 euros - Soutien à partir de 50 euros

A partir 5 euros pour les faibles ressources


A partir de 150 euros pour les collectivités



LES AMIS
DE LA
COMMUNE
DE PARIS-1871

2006

«... Il a deux trous rouges au côté droit.»



Arthur Rimbaud. 1854-1891

Le dormeur du val

**LE PROCHAIN BULLETIN PARAÎTRA
DÉBUT FÉVRIER 2006.
DATE LIMITE DE REMISE DES ARTICLES :
22 DÉCEMBRE 2005.**

**Adressez directement vos articles
à Lefébure Jean-Marc
30 Grande-Rue Saint-Laurent, 10400-Nogent-sur-Seine
Téléphone 03 25 24 80 73**

**Vous pouvez y joindre tout document iconographique :
photocopies de bonne qualité ou originaux qui vous seront restitués**